

Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical
du 19 octobre 2017 – 20h00
Communauté de Communes du genevois**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Hubert BERTRAND – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Christophe BOUVIER – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN

– **Thonon Agglomération**

M. Dominique BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Michel MERMIN

– **Communauté de Communes de Faucigny Glières**

M. Stéphane VALLI - M. Jean-Pierre MERMIN

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD - M. Sébastien MAURE – M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET

Excusés : M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Joseph DEAGE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Serge SAVOINI – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Christophe MAYET – M. Louis FAVRE

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. ADMINISTRATION GENERALE	3
POINT N°1 – COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU	3
POINT N°2 – ACTUALISATION DES CONDITIONS D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS	3
III. GRAND GENEVE.....	3
POINT N°1 – ACTUALITES GRAND GENEVE ET PREPARATION DU BUDGET DU GLCT.....	3
IV. TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	4
POINT N°1 – QUALITE DE L'AIR : ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS DU PROGRAMME TRANSFRONTALIER PACT'AIR.....	4
POINT N°2 – ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE : MOBILISATION DES MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN	6
POINT N°3 – DEMANDE D'ADHESION DU POLE METROPOLITAIN AU SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIAL GENEVOIS (SITG).....	6
V. MOBILITE	7
POINT N°1 – ELABORATION DU SCHEMA METROPOLITAIN DE MOBILITE ET DU PLAN D' ACTIONS : ETAT D'AVANCEMENT	7
VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	8
POINT N°1 –LANCEMENT DU SCHEMA METROPOLITAIN D'AMENAGEMENT COMMERCIAL.....	8
POINT N°2 – ACTUALISATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION INTERREG IV « PROXICONSO »	8
POINT N°3 – PROMOTION-PROSPECTION : PROGRAMME DES EVENEMENTS DU DERNIER TRIMESTRE 2017	12
VII. DIVERS.....	12

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Claude MANILLIER est désigné secrétaire de séance.

II. ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 – COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

Monsieur le Président précise que les points abordés lors de la réunion du Bureau du 13 octobre dernier sont traités dans l'ordre du jour de la présente séance.

POINT N°2 – ACTUALISATION DES CONDITIONS D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS

Monsieur le Premier Vice-président rappelle que conformément à l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir leurs biens.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président à l'exception :

- des frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans ;
- des frais d'étude non suivis de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans ;
- des logiciels amortis sur une durée de 2 ans.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissement suivantes qui s'appliquent aux amortissements pratiqués à compter du 1^{er} mai 2017 de façon linéaire.

Biens	Durée
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	3 ans
Matériel de reprographie	3 ans
Matériel téléphonique	2 ans
Matériel audiovisuel	3 ans
Petit équipement	2 ans
Véhicule	5 ans
Biens de faible valeur inférieure à 1500 euros	1 an

Monsieur Hubert BERTRAND demande si ce même type de délibération s'appliquait déjà sous le précédent Syndicat de l'ARC.

Monsieur Frédéric BESSAT indique qu'il s'agit d'une délibération identique qu'il convient de prendre à nouveau, après l'installation du Pôle métropolitain.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** pour chaque bien la durée d'amortissement figurant ci-dessus.

III. GRAND GENEVE

POINT N°1 – ACTUALITES GRAND GENEVE ET PREPARATION DU BUDGET DU GLCT

- **Retour sur la réunion du Bureau du GLCT du 26 septembre 2017 et préparation de la réunion du Bureau du 30 octobre 2017**

Monsieur le Président Jean DENAIS indique que le Bureau du GLCT du 26 septembre dernier a notamment débattu du budget du Grand Genève pour l'année 2018. Le niveau de cotisation des membres du GLCT sera maintenu au même niveau que l'année 2017. Monsieur Jean DENAIS indique que dans le cadre du contrôle effectué par la Cours Régionale des Comptes, il était important pour le Pôle de ne pas augmenter sa participation.

Les autres sujets traités le 26 septembre dernier étant prévus à l'ordre du jour de la présente réunion, Monsieur le Président les abordera ultérieurement. Il revient donc sur le point relatif à l'étude du réseau

routier et autoroutier structurant du Grand Genève. Il explique que les partenaires français ont constaté une différence d'appréciation sur ce sujet et c'est pourquoi une séance a été fixée le 30 octobre prochain. L'objectif est de débattre des enjeux du projet et de discuter des répercussions de la traversée du lac tant pour le Département de l'Ain que pour celui de la Haute-Savoie. Au-delà, il s'agit aussi de débattre des projets programmés à plus brèves échéances, tant sur le Canton de Genève que dans le Genevois français, et qui auront un effet transfrontalier.

En vue de cette séance, Monsieur Hubert BERTRAND alerte à nouveau l'Assemblée du Pôle métropolitain sur la constante altération de la qualité de l'air notamment causée par le survol des avions (à moins de 600m), au-dessus de la commune de Saint-Genis-Pouilly. Sans pour autant remettre en question tous les avantages économiques liés à la présence de l'aéroport, il souhaite qu'une étude locale soit menée afin d'analyser les impacts notamment en matière de pollution. L'objectif est de disposer d'éléments concrets pour ouvrir une discussion avec l'aéroport qui doit être impliqué dans les actions destinées à améliorer la qualité de l'air. Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'être réactif pour ce dossier. Il convient d'amener le Conseil d'administration de l'Aéroport à dialoguer davantage avec ses voisins.

Monsieur Jean DENAIS rappelle que ce sont les élus du Pôle métropolitain qui ont alerté, par courrier et au sein des différentes instances transfrontalières, les partenaires suisses ainsi que les autres partenaires français sur les impacts de l'activité de l'aéroport, particulièrement en matière de qualité de l'air. Les élus du Chablais ont par ailleurs été les premiers à sensibiliser les élus genevois et les autorités françaises tant sur la dégradation de la qualité de l'air que sur le problème du bruit. Désormais, c'est aux représentants de l'Etat français de se saisir de la question, et de mener - en coordination avec les partenaires concernés - les démarches auprès des autorités suisses. Monsieur le Président partage donc pleinement les inquiétudes de Monsieur Hubert BERTRAND. Il indique qu'il convient de saisir, d'alimenter en documentations, en notes les représentants de l'Etat afin qu'ils nous soutiennent de manière continue dans cette relation à construire avec l'Aéroport, avec les autorités cantonales et fédérales.

IV. TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

POINT N°1 – QUALITE DE L'AIR : ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS DU PROGRAMME TRANSFRONTALIER PACT' AIR

Monsieur le Vice-président Pierre-Jean CRASTES expose le plan d'actions du programme transfrontalier PACT' AIR, établi à l'échelle du Grand Genève. Il rappelle que la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique qui ignore les frontières. Les acteurs du Grand Genève se sont saisis de cet enjeu depuis plusieurs années. Ainsi, à la suite du projet "G²AME - Grand Genève Air Modèle Emissions" qui a permis l'élaboration d'un outil novateur pour évaluer la qualité de l'air de toute la région transfrontalière, le partenariat se poursuit dans le cadre d'Interreg V France-Suisse (2014-2020) à travers le projet PACT' Air "Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air dans le Grand Genève". Le Pôle métropolitain du Genevois est chef de file de l'opération INTERREG aux côtés du Canton de Genève, côté suisse. L'ensemble des membres français et suisses du GLCT Grand Genève est associé dans le projet. La République française est également très fortement impliquée.

Se déroulant sur la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019, PACT' Air prévoit notamment d'établir un plan d'actions coordonnées à l'échelle franco-valdo-genevoise pour diminuer les rejets de polluants dans l'atmosphère, et ainsi améliorer l'air respiré par les habitants du Grand Genève.

I. Une situation de qualité de l'air contrastée

Si la qualité de l'air en 2016 a été meilleure que l'année précédente et confirme la tendance très nette d'amélioration à long terme, trois polluants restent préoccupants au regard de la réglementation européenne : les particules (PM10), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃). En effet, cette amélioration n'est pas encore suffisante pour s'affranchir des épisodes de pollution atmosphérique, tels que la Région Auvergne Rhône-Alpes en a connu durant l'hiver 2016-2017 (en particulier du 30 novembre 2016 au 4 janvier 2017), d'une ampleur géographique et d'une durée inédites, particulièrement dans la vallée de l'Arve.

II. Un plan d'actions transfrontalier d'amélioration de la qualité de l'air

Avec presque 1 million d'habitants sur le Grand Genève, l'amélioration de la qualité de l'air constitue un enjeu sanitaire important, tout autant qu'une attente forte des populations. Ce constat est largement partagé entre partenaires français et suisses. Les actions des uns ayant des répercussions sur la qualité de l'air respiré par les autres, il est par conséquent indispensable d'adopter une vision partagée, des outils communs puis une gestion coordonnée de la qualité de l'air à l'échelle de l'espace franco-suisse du Grand Genève.

Des mesures sur le long terme sont nécessaires afin de diminuer la pollution de l'air et réduire son impact sur la santé de manière durable. Parallèlement, des actions temporaires d'urgence doivent être prises en

cas de pics de pollution pour limiter ou faire retomber les niveaux de pollution et ainsi protéger la santé des plus vulnérables.

A l'issue d'un méticuleux processus associant les spécialistes suisses et français, un plan d'actions comportant 14 actions, décliné en 33 sous-actions est proposé. Son élaboration a fait l'objet d'un important travail d'harmonisation des actions engagées ou prévues dans les programmes suisses et français, et de proposition de nouvelles actions, avec le souci constant de répondre aux principes suivants :

- des actions transfrontalières : il peut s'agir soit d'actions communes (exemple : harmonisation des dispositifs de gestion et déclenchement des procédures d'alerte), soit d'actions reprenant des dispositifs en vigueur de l'un ou de l'autre côté de la frontière (exemple : le dispositif français des vignettes Crit'Air décliné à Genève ; ou inversement la mesure genevoise de contrôle des installations des appareils de chauffage transposée côté français) ;
- des actions en cas de pics de pollution (exemple : gratuité des transports) et des actions pérennes (exemple : urbanisme, mobilité, chantiers...) ;
- des actions volontaires (exemple : plans de déplacement entreprises, promotion du renouvellement des flottes de véhicules, actions de communication) et des actions réglementaires à venir (exemple : circulation différenciée, émissions des cheminées en cas de pic) ;
- des actions sectorielles qui s'attaquent à toutes les sources de pollution et portent donc sur les champs des transports / mobilité, du résidentiel, des activités économiques :
 - o pour les transports et la mobilité, les actions proposées visent à favoriser les solutions alternatives à l'autosolisme : en expérimentant des voies dédiées au covoiturage aux douanes, en promouvant les initiatives en matière de plans de déplacements des employeurs suisses, en mobilisant les autorités organisatrices des mobilités (AOM), en tendant vers une zone de circulation différenciée qui passe par le déploiement des vignettes Crit'Air en Suisse ;
 - o pour le résidentiel, les actions présentées permettent d'agir sur le mode de vivre (lutter contre le chauffage d'appoint au bois, le brûlage à l'air libre) et le mode de faire (urbanisme, norme de qualité de l'air) ;
 - o pour le secteur économique, les actions concernent les chantiers (BTP), ou permettent d'appréhender le site de l'aéroport ;
- des actions qui concernent et entraînent tous les acteurs, qu'ils s'agissent des autorités publiques, des collectivités locales, des citoyens, du monde économique et agricole.

Le plan d'actions, annexé au présent projet de délibération, se veut à la fois ambitieux, réaliste, cohérent et équilibré, pouvant à la fois inspirer et/ou relayer les travaux actuels du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve concernant deux EPCI membres du Pôle métropolitain du Genevois français. Deux actions sont particulièrement emblématiques de la démarche : l'adoption du système français Crit'Air par les autorités genevoises, et inversement, l'expérimentation en France d'une surveillance ambitieuse des installations de chauffage individuel répliquant l'organisation genevoise.

Ce plan d'actions sera soumis à la validation d'une part, du Comité Régional Franco-Genevois et d'autre part, de l'Assemblée du GLCT Grand Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le plan d'actions PACT'Air, annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer formellement le plan d'actions avec l'ensemble des partenaires associés français et suisses.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que la Suisse et la France ne disposent pas des mêmes critères d'évaluation en matière de qualité de l'Air et c'est pourquoi l'élaboration de ce panel de mesures a nécessité un important travail de coordination. Afin d'illustrer ces efforts de concordance et de synergie de part et d'autre de la frontière, le Vice-Président cite l'exemple de la vignette crit'Air. Cette dernière qui est sur le point d'être activée localement par le Préfet de Haute-Savoie est également envisagée par Genève. Cette mesure constitue d'ailleurs une action phare du programme PACT'Air. Monsieur Frédéric BESSAT ajoute que le Département de l'Ain envisage aussi la mise en place de ce macaron pour le périmètre du bassin lémanique.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES conclut en précisant que l'objectif serait d'organiser la signature du programme PACT'Air lors des Assises Européennes de la Transition Énergétique, en janvier prochain.

Madame Judith HEBERT aborde la question du télétravail. Si cette pratique est soutenue en France, elle semble plus compliquée à mettre en place en Suisse, particulièrement pour les travailleurs frontaliers. En effet, une loi vient d'être votée pour limiter le volume horaire hebdomadaire de télétravail pour un frontalier. Ce point demande donc à être étudié. Monsieur le Président indique que Monsieur le Sénateur Cyril PELLEVAL s'est saisi du sujet et a déjà interpellé les différentes autorités françaises et suisses sur cette question du télétravail.

POINT N°2 – ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE : MOBILISATION DES MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que le Grand Genève accueillera les Assises Européennes de la Transition Energétique en janvier 2018. Cette manifestation constitue un rendez-vous incontournable pour tous les acteurs du domaine qui se retrouvent pour échanger, partager leurs actualités. Profitant de cette occasion, cette manifestation sera également un rendez-vous important pour les collectivités et les acteurs du Genevois français engagés dans la démarche TEPOS. Les séances plénières, les événements grands publics, les ateliers, les visites de site, l'espace exposition, seront autant d'occasions de démontrer les possibilités offertes aux collectivités de concrétiser la transition énergétique sur leur territoire. Il précise que la présence d'un stand du Pôle Métropolitain offrira également une véritable vitrine au Genevois français.

Compte-tenu de l'ampleur de cet événement, il est indispensable que les membres du Pôle métropolitain se mobilisent fortement et participent à ces trois jours. Il invite donc les élus à promouvoir les Assises en interne et auprès de tous leurs réseaux. Il incite vivement les délégués du Comité syndical à participer à l'animation du stand du Pôle métropolitain et les convie également à être présents aux moments forts du Pôle et du Grand Genève, notamment en assistant à la signature de PACT'AIR et à la remise des prix du second appel à projet GEOFAB. Pour conclure, cette édition des Assises, sera pour la toute première fois, ouverte au grand public le temps d'une soirée afin de présenter le film Impulse solar. Toujours dans la volonté de sensibiliser la population à la transition énergétique, une série d'événements OFF ludiques est organisé par les collectivités publiques ou associations sur l'ensemble du territoire du Grand Genève en amont et après les Assises. Il s'agit à titre d'exemple de débat, de conférence autour par exemple, de la pollution lumineuse ou encore des visites de sites.

Pour souligner l'intérêt suscité par ces Assises, Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que le Département de la Haute-Savoie a choisi d'annuler l'organisation de ses Assises de l'Air prévues à l'automne pour profiter des Assises européennes de la transition énergétique.

POINT N°3 – DEMANDE D'ADHESION DU POLE METROPOLITAIN AU SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIAL GENEVOIS (SITG)

Le système d'information du territoire à Genève (SITG) gère et met à disposition un grand nombre de données géographiques (813 couches distinctes) de part et d'autres de la frontière. Ces données proviennent de ses 12 partenaires actuels (Etat de Genève, Ville de Genève, Association des Communes Genevoises, IGN, Services Industriels de Genève, Transports Publics de Genève, Fondation des Terrains Industriels de Genève, Genève Aéroport, IMAD, CERN, Fondation des Parkings, SwissTopo). Chacun des partenaires s'engage au travers d'une charte fondatrice (cf. annexe).

Les données géographiques recueillies relèvent de plusieurs thématiques :

- données de référence : limites politiques et administratives, altimétrie, images aériennes ;
- développement territorial, population, société, culture, édifices, infrastructures, couverture du sol, cadastre foncier ;
- environnement : protection de l'environnement et de la nature, atmosphère, climatologie, flore, faune, forêt, sols, hydrographie, dangers naturels, géologie ;
- transport ;
- activités économiques, agriculture ;
- santé ;
- approvisionnement, communication ;
- armée, sécurité.

La diffusion de ces données s'effectue selon 4 niveaux (chaque partenaire définissant le niveau d'ouverture de la donnée qu'il fournit), depuis une diffusion uniquement aux partenaires du SITG à une mise à disposition des données complète en OpenData.

Au-delà de ce rôle de diffuseur de l'information, le SITG a également pour objectif la mise en commun de savoir-faire et le partage d'expériences.

Aujourd'hui le Pôle métropolitain utilise déjà une partie des services du SITG, sans en être partenaire, dans le cadre de Géoagglomération (SIG du projet d'agglomération) et du projet Géofab (qui a pour vocation la valorisation de ces données transfrontalières). Cependant, le Pôle métropolitain n'a pas un accès direct à toutes les données et ne contribue pas non plus à enrichir ce pot commun de données.

Par ailleurs, le Pôle métropolitain structure actuellement son centre de ressources au service de ses collectivités membres.

Une adhésion au SITG permettrait ainsi :

- d'avoir un accès direct à de nombreuses données géographiques locales, françaises et/ou suisses ;
- de permettre à toutes les collectivités du Genevois français de bénéficier de cette donnée via le centre de ressources du Pôle métropolitain ;
- de monter en compétence au sein d'un groupe technique de haut niveau ;

- de contribuer à enrichir ce pot commun de données.

L'adhésion au SITG est gratuite. En revanche, les partenaires du SITG partagent chaque année le coût des manifestations et projets particuliers.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** l'adhésion du Pôle métropolitain du Genevois français au Système d'Information Territorial Genevois (SITG) ;
- **ACCEPTE** la charte d'engagement du SITG, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette adhésion et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. MOBILITE

POINT N°1 – ELABORATION DU SCHEMA METROPOLITAIN DE MOBILITE ET DU PLAN D'ACTIONS : ETAT D'AVANCEMENT

Monsieur Stéphane VALLI revient sur l'état d'avancement de la feuille de route Mobilité. Il explique que sa mise en œuvre se décline sous différents registres d'actions et d'interventions, et ce, dans les mois à venir. En résumé, les objectifs sont de :

- *Mettre en œuvre des actions opérationnelles : engager rapidement des actions à la hauteur des enjeux, avec un temps d'approfondissement à l'automne 2017 (sur le conseil à la mobilité et les services à la mobilité) et de déploiement début 2018*
- *Préparer la montée en compétence du Pôle métropolitain et de ses membres : œuvrer au développement des transports collectifs transfrontaliers et interurbains, accompagner les AOM/EPCI dans la structuration et le développement de leurs compétences*
- *Traduire la feuille de route dans une évolution statutaire : sécuriser et faciliter l'exercice des compétences opérationnelles par le Pôle, clarifier les rôles respectifs entre le Pôle et ses membres, engager le processus de modification statutaire pour exercer la compétence mobilité sur le champ du conseil aux employeurs et des services à la mobilité*

Monsieur le Vice-Président apporte des précisions sur les aspects opérationnels. Il explique que les travaux menés durant l'automne portent sur l'approfondissement de trois thématiques : les lignes interurbaines, le conseil à la mobilité et la préparation au déploiement de services à la mobilité.

Concernant les lignes interurbaines : il est préconisé l'ouverture de travaux avec la Région pour l'instauration de comités d'axes sur chaque corridor afin de définir les solutions adaptées qui passent par l'évolution des principales lignes interurbaines

Concernant le développement du conseil à la mobilité : l'objectif serait d'impulser une dynamique de changements auprès des employeurs. A première vue, une cinquantaine de plans de mobilités pourraient être réalisés pour inciter les employeurs à proposer des solutions de déplacements domicile-travail adaptées aux besoins des salariés. Monsieur Stéphane VALLI précise que le déploiement d'une offre de covoiturage domicile-travail est actuellement en cours. Elle nécessite un accompagnement du Pôle sur plusieurs domaines d'intervention notamment pour le plan de communication mais aussi pour le plan de mobilité employeurs.

Monsieur le Vice-Président attire ensuite l'attention des élus sur les enjeux et le calendrier de la révision des statuts du Pôle métropolitain en matière de mobilité. Il rappelle qu'une nouvelle version des statuts et de l'intérêt métropolitain est en cours d'élaboration suite à des travaux avec des juristes, les techniciens des EPCI et les services de l'Etat. L'objectif est d'aboutir à la finalisation de ce travail à la fin du mois d'octobre tout en sachant que cette révision est susceptible de durer environ 6 mois. Elle implique en effet des modifications statutaires pour certains des EPCI membres. Sont concernés à ce titre :

- *La Communauté de communes Faucigny-Glières*
- *La Communauté de communes Arve et Salève*
- *La Communauté de communes du Pays Rochois*
- *La Communauté de communes du Pays Bellegardien*

Aussi, la révision des statuts du Pôle métropolitain se déclinerait en deux phases avec d'une part la modification des statuts des membres et d'autre part la modification des statuts et de l'intérêt métropolitain du Pôle.

VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

POINT N°1 – LANCEMENT DU SCHEMA METROPOLITAIN D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Monsieur Pierre-Jean CRASTES informe l'Assemblée du lancement d'un marché d'étude pour l'élaboration d'un schéma métropolitain d'aménagement commercial. L'objectif est de se doter de règles du jeu communes en matière d'aménagement commercial à l'échelle du pôle métropolitain, en s'appuyant sur les SCOT. Cette démarche est réalisée dans le cadre de l'InterSCOT.

Monsieur Jean DENAIS précise que l'étude se déroulera en trois temps :

Phase 1 : État des lieux des dynamiques commerciales et des planifications en vigueur.

Phase 2 : Elaboration de scénarios et d'une stratégie commune.

Phase 3 : Recommandations et boîte à outil.

Le bureau d'étude AID a été retenu pour un montant total de 62 370 € TTC. L'étude se déroulera de novembre 2017 à octobre 2018 et sera suivie par la conférence mixte aménagement-économie. Des temps avec chacune des intercommunalités sont prévus en début et en fin d'étude, ainsi que deux ateliers de co-construction du schéma, ouverts à l'ensemble des élus intéressés.

POINT N°2 – ACTUALISATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION INTERREG IV « PROXICONSO »

Dans le cadre de la feuille de route politique du Pôle métropolitain et notamment de sa démarche interSCOT, la thématique du développement commercial est ciblée comme priorité d'action. Par ailleurs, en complément du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030, et de l'étude sur les installations commerciales à forte fréquentation réalisée en 2016, les partenaires suisses et français souhaitent poursuivre leurs réflexions et nourrir leurs stratégies en matière d'aménagement commercial.

Le dynamisme économique et démographique du Grand Genève, ainsi que la particularité transfrontalière de l'agglomération ont créé une situation exceptionnelle en matière de commerce, avec une sur-offre commerciale particulièrement importante dans le Genevois français. Dans ce contexte, la localisation des équipements commerciaux participe au déséquilibre entre centres et périphéries (tant à l'échelle du Canton de Genève que du District de Nyon ou du Genevois français). La densification commerciale en périphérie, particulièrement marquée à proximité de la frontière suisse, fragilise le commerce de proximité et met à mal le commerce de centres-villes. Cette densification commerciale participe également à l'éviction des activités artisanales et industrielles de ces zones dédiées.

Pour le territoire du Pôle Métropolitain, l'aménagement commercial constitue donc un enjeu fort, à la croisée des stratégies d'aménagement du territoire et de développement économique.

Le projet politique de l'interSCOT s'est d'ailleurs engagé à coordonner les choix d'implantation des équipements, des services et commerces d'intérêt métropolitain en jouant « fair-play » pour envoyer des signaux forts à l'extérieur du territoire et ne pas diluer les efforts.

Aux côtés des services du Plan Directeur Cantonal (Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie) du Canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français (ex ARC Syndicat mixte) validait sa participation en tant que Chef de file au projet PROXICONSO par délibération n° CS2017-39 du 23 mars 2017 (visée par la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 02 avril 2017).

Le dépôt du projet PROXICONSO auprès des secrétariats conjoints INTERREG français et suisse fut ainsi effectué le 6 juin 2017, acté par la même délibération ° CS2017-39 du 23 mars 2017.

Pour mémoire, pour le Genevois français, PROXICONSO représente l'opportunité :

- d'une part d'acquérir de nombreuses informations sur les comportements d'achat des ménages, données que les opérateurs commerciaux possèdent déjà pour leur compte et qui manquent à l'appréciation juste des enjeux commerciaux de l'agglomération ;
- d'autre part de préciser les stratégies d'aménagement commercial, tant pour le Canton de Genève (Plans Directeurs Cantonaux), que pour l'interSCOT à travers l'élaboration de son Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial.

La période est particulièrement propice, plusieurs territoires étant actuellement en cours de révision de SCOT et étant demandeurs de données objectives et fiables à l'échelle du Pôle et du Grand Genève.

Ces réflexions contribueront également à la prochaine génération du Projet de Territoire Grand Genève, en 2020. En s'inscrivant dans l'interSCOT et dans la dynamique de constitution de documents de référence à l'échelle du Pôle métropolitain, mais aussi en répondant aux objectifs du Projet de Territoire Grand Genève 2016 – 2030, PROXICONSO permettra de :

- assurer la vitalité commerciale et l'emploi local ;
- favoriser l'animation et l'attractivité des centres urbains du Pôle métropolitain et du Grand Genève ;
- répondre aux besoins et aspirations des habitants ;

- agir sur la préservation des ressources naturelles et agricoles ;
- assurer une meilleure coordination entre l'urbanisation commerciale et la mobilité.

Le projet PROXICONSO

Le projet consiste donc à améliorer l'armature commerciale de l'agglomération, au bénéfice des habitants, dans une logique de proximité, de part et d'autre de la frontière. La clarification des stratégies commerciales du Grand Genève, par chacune des entités qui le compose, reposera sur la connaissance des besoins et pratiques de la population en termes d'accès aux services pour construire une offre plus adaptée, garante de la revitalisation des tissus commerciaux de proximité et respectueuse des principes du développement durable.

PROXICONSO consiste d'une part à recueillir des données précises concernant la consommation des biens sur le territoire du Grand Genève, et d'autre part à définir le schéma métropolitain d'aménagement commercial du Genevois français et à nourrir la stratégie économique du Canton de Genève. Ces deux étapes sont intimement liées, puisque les données issues de l'enquête permettront de fonder les différentes stratégies des territoires. En effet, en s'appuyant sur une connaissance fine des pratiques et des besoins de consommation de part et d'autre de la frontière, les chefs de file et leurs partenaires souhaitent porter une stratégie de rééquilibrage de l'armature commerciale de l'agglomération au profit de services de proximité renforcés. Il s'agit également de favoriser les modes actifs et l'utilisation des transports en commun, les énergies renouvelables, de valorisation du paysage, de limitation de la consommation foncière, de cohésion sociale, etc.

Cette action doit permettre d'améliorer la compétitivité du territoire, au bénéfice de ses habitants.

L'opération PROXICONSO comportera deux actions :

Action 1 : enquête consommation des ménages

- Analyser objectivement les comportements d'achats des habitants du Grand Genève, leurs pratiques de consommation et les mobilités induites, à l'échelle de l'agglomération, par la réalisation d'une enquête consommation permettant de préciser à minima :
 - o les dépenses des ménages dans chacun des secteurs géographiques retenus et pour chacun des produits de consommation courante considérés ; à l'échelle du Grand Genève, du Pôle métropolitain et de ses collectivités membres ;
 - o les chiffres d'affaires par lieux d'achats et par types de produits, en euros et en francs suisses ;
 - o la répartition des dépenses des ménages et des chiffres d'affaires par lieu d'habitation, lieu d'achat, produits et familles de produits, formes de vente, typologie des ménages ;
 - o l'attractivité et l'évasion commerciale ;
 - o les modes et motifs de déplacement en lien avec les pratiques d'achat.

Action 2 : élaboration et mise en œuvre de stratégies d'aménagement commercial

- Construire le Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial dans le cadre de l'interSCOT du Pôle métropolitain
 - o partager une stratégie et des engagements politiques forts à l'échelle du Pôle métropolitain ;
 - o mettre en place des orientations et outils, à destination des SCOT et des acteurs économiques, pour maîtriser et accompagner le développement commercial ;
- élaborer / mettre à jour la stratégie d'optimisation de l'implantation des surfaces commerciales à forte fréquentation dans le Canton de Genève (en relation avec la fiche A09 du Plan Directeur Cantonal 2030).

Evolutions suite au dépôt du projet INTERREG.

Le pré-comité de suivi INTERREG France-Suisse, réuni le 28 septembre dernier a demandé la modification de l'Objectif Spécifique du programme INTERREG auquel se rattachait PROXICONSO.

Auparavant inscrit à l'Axe 4 « Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main d'œuvre » et dans l'OS 8 « Soutenir le développement de services de proximité afin de favoriser l'activité économique » ; PROXICONSO doit basculer dans l'Axe 2 « Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel » et dans l'OS 5 « Structurer des démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air » du programme opérationnel 2017-2020 de la programmation INTERREG France-Suisse 2014-2020.

En conséquence, les financements de l'Union européenne au titre du fonds FEDER s'établiraient à un taux de 65% (au lieu des 75% escomptés initialement). Le plan de financement prévisionnel doit être modifié pour en tenir compte.

Financements et calendrier

Le budget total du projet est de 652 961.80 € sur la période 2017 – 2020.

L'éligibilité au dispositif INTERREG V France-Suisse suppose un partenariat franco-suisse avec deux chefs de file : côté suisse, le Service du Plan Directeur Cantonal du Canton de Genève, côté français, le Pôle Métropolitain du Genevois français.

D'autres partenaires sont associés techniquement à la démarche, notamment les services du district de Nyon, du Canton de Genève, les CCI de l'Ain et de la Haute-Savoie, les départements et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le budget total de l'opération recouvre la valorisation des ressources humaines et la mobilisation de moyens pour financer les prestations externes : enquête consommation et SMAC pour ce qui concerne le Pôle Métropolitain.

Le rôle de chef de file côté français implique un cofinancement du Pôle de l'ordre de 186 327.61 € sur la durée du projet estimée à 36 mois. Le taux d'intervention INTERREG peut atteindre 65% : le montant final de la participation du Pôle s'élèverait alors à 65 214.66 €, avec valorisation des ressources humaines existantes et des frais administratifs. Le budget du Pôle autorise aujourd'hui un engagement à cette hauteur.

Si l'intérêt de l'opération est confirmé, le Comité de sélection INTERREG rendra une décision définitive courant novembre 2017.

Plan de financement prévisionnel

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	65 214,66	35.00	289 313,19	62.00	354 527,85	54.30
GENEVOIS FRANÇAIS PÔLE METROPOLITAIN	65 214,66	35.00	0,00	0.00	65 214,66	9.99
République et Canton de Genève, Département de la Sécurité et de l	0,00	0.00	140 198,35	30.04	140 198,35	21.47
République et canton de Genève Département présidentiel	0,00	0.00	46 657,42	10.00	46 657,42	7.15
République et canton de Genève Département de l	0,00	0.00	102 457,42	21.96	102 457,42	15.69
FEDER	121 112,95	65.00	0,00	0.00	121 112,95	18.55
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	177 321,00	38.00	177 321,00	27.16
Total des financements	186 327,61	28.54	466 634,19	71.46	652 961,80	100.00
Total éligible	186 327,61	100.00	466 634,19	100.00	652 961,80	100.00

Nature des dépenses du Pôle par catégorie

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 0.91 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	75 067,49	208 930,91	283 998,40
Frais de bureau et frais administratifs	11 260,12	31 339,64	42 599,76
Frais de déplacement et d'hébergement	0,00	0,00	0,00
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	100 000,00	226 363,64	326 363,64
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	186 327,61	466 634,19	652 961,80
%	28.54 %	71.46 %	100.00 %

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** la demande du pré-comité de suivi INTERREG réuni en date du 28 septembre 2017, relative au changement d'objectif spécifique du programme INTERREG, induisant une baisse de 10 % du taux d'intervention FEDER ;
- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain du Genevois français en tant que chef de file au projet « PROXICONSO », représentant un budget total de 652 961.80 € pour la période 2017-2020, dont 186 327.61 € d'actions portées par le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne de 121 112.95 € pour le compte du Pôle métropolitain, correspondant à un taux de 65 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER.

Monsieur Hubert BERTRAND interroge Monsieur Christophe BOUVIER sur les motifs de cette modification demandée par le pré-comité de suivi INTERREG. Monsieur Christophe BOUVIER indique qu'il s'agit d'une évolution imposée dans le cadre de l'instruction du projet par le Comité de programmation INTERREG. Monsieur Frédéric BESSAT explique que le projet initial a été déposé sous l'axe du développement économique mais le pré-comité souhaite aborder l'opération sous l'angle de l'aménagement du territoire. Les motifs qui ont conduit à cette évolution n'ont pas été communiqués. C'est donc ce changement d'axe qui explique la révision du taux de participation.

Monsieur le Directeur précise que le pré-avis est favorable mais ne constitue pas une validation formelle du projet auprès des services instructeurs. Le dossier sera soumis ultérieurement à la validation du comité de programmation.

POINT N°3 – PROMOTION-PROSPECTION : PROGRAMME DES EVENEMENTS DU DERNIER TRIMESTRE 2017

Monsieur Frédéric BESSAT présente le calendrier des prochaines réunions et manifestations économiques.

NOM EVENEMENT	DATE	LIEU	AXE STRATEGIQUE	THEME/SUJET	DIMENSION RAYONNEMENT
CARREFOUR CREATEURS	31 OCTOBRE	LAUSANNE	ENTREPRENEURIAT	INNOVATION NUMERIQUE (GEOFAB)	FRANCO-SUISSE
RENDEZ-VOUS ECONOMIE	08 NOVEMBRE	ANNEMASSE	ANIMATION TERRITOIRE	L'ORDRE CANNIBALE DU MONDE : COMMENT L'ABATTRE ?	GENEVOIS FRANCAIS
FORUM SITG	09 NOVEMBRE	ARCHAMPS	ENTREPRENEURIAT	NUMERIQUE	FRANCO-SUISSE
CONVENTION AFFAIRES DXO	10 NOVEMBRE	ARCHAMPS	ANIMATION FILIERE	NUMERIQUE ET SPORTS OUTDOOR	FRANCE
CONVENTION AFFAIRES SPORTS GEARS	13 & 14 NOVEMBRE	ARCHAMPS	ANIMATION FILIERE	SPORTS OUTDOOR	INTERNATIONAL
TABLE RONDE GRAND GENEVE	21 NOVEMBRE	ARCHAMPS	ANIMATION TERRITOIRE	FINANCEMENTS ET DEVELOPPEMENT ENTREPRISES	FRANCO-SUISSE
FORUM INTERNATIONAL ESS	05 AU 08 DECEMBRE	ARCHAMPS	ATTRACTIVITE ANIMATION FILIERE	SOLIDARITE	INTERNATIONAL
SALON IMMOBILIER SIMI	06 AU 08 DECEMBRE	PARIS	ATTRACTIVITE PROMOTION TERRITOIRE	PROJETS DE TERRITOIRE INNOVANTS	FRANCE
RENDEZ-VOUS ECONOMIE	DECEMBRE DATE A TROUVER	BONNEVILLE	ANIMATION FILIERE	ALIMENTAIRE	GENEVOIS FRANCAIS

VII. DIVERS

Monsieur le Président rappelle le calendrier des réunions du second semestre 2017.

- 10 novembre 2017 -12h00-14h00 – CC du Genevois : Bureau
- 23 novembre 2017 – 20h00 – CC du Genevois : Comité syndical
- 8 décembre 2017 -12h00-14h00 – CC du Genevois : Bureau
- 14 décembre 2017 – 20h00 – CC du Genevois : Comité syndical

Monsieur Claude BARBIER revient sur la tenue des Assises transfrontalière des élus, le 05 octobre 2018. Le sujet abordé est d'importance pour notre région frontalière : la santé et l'accès aux soins de part et d'autre de la frontière. Il regrette ainsi la faible participation des élus français. Le représentant de l'Agence Régionale de Santé venait d'arriver en Haute-Savoie et manifestement connaissait peu la problématique spécifique du Grand Genève. Côté genevois, la représentation politique était de haut niveau et un certain nombre de questions avaient, semble-t-il, été préparées préalablement. Monsieur Claude BARBIER souligne l'importance de ce type d'événements, trop rares, dans le Grand Genève. Il souhaite qu'ils puissent être maintenus et que les élus puissent y consacrer le temps nécessaire pour faire progresser les réflexions sur ces sujets majeurs.

Monsieur Antoine VIEILLARD s'associe à ces remarques et demande une plus forte mobilisation politique afin de se confronter plus quotidiennement aux députés du Grand Conseil genevois.

Monsieur Gabriel DOUBLET rejoint ces observations. Il indique qu'un bilan sera tiré et permettra de faire progresser la prochaine édition dont la date n'a pas été arrêtée.

La séance est levée à 21h30